J'élève seule mes deux enfants. J'ai dû faire appareiller mon ainée, Juliette, qui souffre de troubles de l'audition. À la suite du remboursement de la Sécurité sociale et de SMI, le reste à charge pour l'appareil auditif de ma fille demeurait trop important pour mes seuls revenus. J'ai demandé une aide complémentaire auprès de SMI. Après l'étude de mon dossier, le fonds d'action social m'a reversé une somme qui a réduit de moitié mon reste à charge. Juliette est aujourd'hui équipée et peut désormais vivre comme n'importe quelle autre petite fille.

Valérie,
36 ans



smi MUTUELLE
Santé | Prévoyance

Siège social – Agence de Paris
Cœur Défense – Tour A
90-110 esplanade du Général-de-Gaulle
92931 Paris La Défense Cedex

Du lundi au jeudi de 8h30 à 17h00
le vendredi de 8h30 à 16h00

Agence de Lyon
33, rue Maurice Flandin
69003 Lyon

Pas d'accueil du public

Agence de Guyane
2, rue du Capitaine Bernard
97300 Cayenne

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00
et de 15h00 à 18h00

www.mutuelle-smi.com

SMI - Mutuelle régie par les dispositions du livre II du code de la mutualité - Siren 784 669 954
Agréée pour les branches 1, 2, 20 et 21
Siège social : Cœur Défense – Tour A – 90-110 esplanade du Général-de-Gaulle – 92931 Paris La Défense Cedex.

COURRIER + ENVELOPPE
BAC DE TRI

SMI 291 - Novembre 2026 - Document non contractuel à caractère informatif - Ne pas jeter sur la voie publique

smi MUTUELLE
Santé | Prévoyance



FONDS D'ACTION SOCIALE

Dans le respect de ses valeurs d'entraide et de solidarité, SMI place ses adhérents au centre de ses préoccupations en aidant les personnes confrontées à des difficultés ponctuelles ou de plus longue durée.

L'action sociale chez SMI

SMI a mis en place un fonds d'action sociale afin de pouvoir vous aider à financer certaines prestations en complément des remboursements de la Sécurité sociale et de votre contrat frais de santé ou prévoyance.

Que vous soyez au chômage, parent isolé avec des ressources limitées ou tout simplement confronté à un imprévu auquel vous ne pouvez pas faire face, vous pouvez solliciter le fonds d'action sociale de SMI.

L'attribution d'une aide financière ne présente pas de caractère automatique mais est appréciée au cas par cas, par une commission, sur la base de critères objectifs : situation familiale, ressources financières du foyer, pertinence des dépenses pour lesquelles vous demandez de l'aide, etc.

Qui peut bénéficier du fonds d'action sociale ?

Tout adhérent ou bénéficiaire ayant épuisé ses droits issus des garanties souscrites, et se trouvant du fait de la maladie, d'un accident ou du décès d'un bénéficiaire, dans une situation particulière ou face à des charges imprévues, peut obtenir un secours financier exceptionnel.

Pour quelles dépenses intervient le fonds d'action sociale ?

Le fonds d'action sociale peut intervenir pour toutes les dépenses de santé importantes : optique, dentaire, audiologie, matériels et aménagements liés au handicap, indemnités journalières, services à la personne, soins médicaux, etc.

Comment formuler une demande ?

Vous pouvez saisir la commission d'action sociale en complétant le formulaire se trouvant sur notre site internet et en y joignant toutes les pièces justificatives nécessaires.

Vous devez ensuite adresser tous ces documents à action.sociale@mutuelle-smi.com.

Les demandes incomplètes, qu'il s'agisse des informations à renseigner dans le formulaire ou des pièces justificatives demandées, ne seront pas étudiées par la commission.

Chiffres clés

La commission en charge d'étudier les dossiers peut intervenir sous 48h en cas de nécessité pour venir en aide aux personnes en difficulté, dans la limite d'un budget annuel de 155 000 euros alloué par le conseil d'administration.

8
RÉUNIONS PAR AN

78
DOSSIERS TRAITÉS

954
EUROS VERSÉS EN MOYENNE

74 453
EUROS REVERSÉS

Chiffres 2025